

LINKCITY – PERSAN

Avis de la MRAe du 29 mars 2019

Dossier d'autorisation ICPE

Bâtiment Logistique

ZAC du Chemin Herbu

Numéro	Sujet	Commentaires
1	<p>La MRAe recommande au pétitionnaire de préciser ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'impact d'un fonctionnement quotidien de 4 heures du matin à minuit (notamment en termes de trafic à l'ouverture et à la fermeture du site) ; - les conditions d'un passage à un fonctionnement 24 heures sur 24 du site, ainsi que la fréquence prévisionnelle de ce basculement ; - le nombre maximal de samedis concernés par an. 	<p>Dans le projet initial, il était prévu un fonctionnement du site 24h/24. Suite à l'évolution de l'instruction du dossier, la pétitionnaire a pris la décision d'alléger les horaires de fonctionnement. En conséquence, le site ne sera pas en fonctionnement entre minuit et 4h du matin, sauf cas exceptionnel.</p> <p>En effet, la logistique est fortement impactée par différentes dates clefs du calendrier telles que les soldes ou les fêtes de Noël. Dans ces courtes périodes, il est envisagé un fonctionnement du site 24h/24 et éventuellement le samedi.</p> <p>En fonction du stockage qui sera réalisé sur site, il est possible d'estimer ces périodes à 3 sessions par an, pour un total d'environ 12 samedis.</p> <p>Concernant les ouvertures/fermetures du site, il n'est pas prévu de trafic particulier à ces moments. Il est même fort probable qu'il soit relativement faible en période nocturne.</p>
2	<p>La MRAe recommande au pétitionnaire de préciser les mesures prises en anticipation du passage en souterrain de la ligne de 63 kV.</p>	<p>L'aménagement du site permettra de respecter l'ensemble des distances de sécurité vis-à-vis des lignes électriques. Ces différentes distances sont précisées dans l'arrêté technique ministériel du 17/05/01 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie, et dans l'article R.45334-108 du code du travail.</p> <p>Le chapitre 3.1.2 de l'étude d'impact traite plus précisément ce sujet.</p> <p>De plus, plusieurs échanges ont eu lieu entre le pétitionnaire et RTE.</p> <p>Un des échanges est joint en annexe n°1.</p>
3	<p>La MRAe recommande au pétitionnaire de préciser la raison pour laquelle le trafic induit pris en compte dans l'étude d'impact concerne le nombre de véhicules sur site et non le nombre de mouvements de véhicules.</p>	<p>L'étude sur la modélisation acoustique cite effectivement le nombre de poids-lourds et véhicules légers présents sur site, et non le nombre de passages.</p> <p>Cette différenciation est faite car la modélisation de l'impact acoustique est basée sur les émissions sonores des véhicules présents sur le site et non sur ses voies d'accès.</p>

Numéro	Sujet	Commentaires																																																						
		<p>Ainsi, les véhicules entrant, faisant le tour du bâtiment, puis sortant, doivent bien être comptabilisés une fois.</p> <p>Pour les études liées à l'impact sur le trafic, et donc sur les voies d'accès au site, il est plus cohérent de doubler le nombre de véhicule. En effet, ces derniers font un passage à l'aller et un passage au retour.</p>																																																						
4	<p>La MRAe recommande au pétitionnaire, en lien avec le gestionnaire de la ZAC, de préciser l'emprise précise du merlon, et le cas échéant d'en prévoir l'extension, ainsi que d'indiquer la date prévisionnelle de son installation.</p>	<p>La réalisation du merlon est prévue pour l'année 2021.</p> <p>Il sera réalisé par l'aménageur sur l'ensemble de la ZAC conformément au dossier de réalisation de la ZAC du Chemin Herbu.</p> <p>Une coupe et un plan sont joints en annexe n°2</p>																																																						
5	<p>En ce qui concerne la qualité de l'air, la MRAe recommande au pétitionnaire de fournir des données plus récentes, et de mettre ces données en perspectives vis-à-vis de leur évolution au cours des dernières années (l'indice Citeair étant disponible depuis 2011).</p>	<div data-bbox="1198 550 2094 1077" data-label="Figure"> <table border="1"> <caption>Nombre de jours par indice Citeair et par an</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>0-24</th> <th>25-49</th> <th>50-74</th> <th>75-100</th> <th>>100</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011</td> <td>150</td> <td>150</td> <td>170</td> <td>50</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>170</td> <td>170</td> <td>140</td> <td>45</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>190</td> <td>190</td> <td>130</td> <td>40</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>230</td> <td>180</td> <td>115</td> <td>35</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>220</td> <td>170</td> <td>125</td> <td>30</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>240</td> <td>160</td> <td>105</td> <td>25</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>230</td> <td>150</td> <td>115</td> <td>20</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>220</td> <td>140</td> <td>135</td> <td>15</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>Le graphique ci-dessus présente le nombre de jour par indice Citeair pour chaque année entre 2011 et 2018 (données issues du site Airparif). Plus l'indice est bas, meilleure est la qualité de l'air.</p> <p>On note une tendance à l'amélioration globale de la qualité de l'air entre 2011 et 2018. En effet, les indices 50-74 et 75-100 sont en diminution au profit de l'indice 25-49 en nette augmentation.</p> <p>A la vue de l'amélioration de la qualité de l'air, l'augmentation du trafic aura un impact davantage limité sur la santé humaine.</p>	Année	0-24	25-49	50-74	75-100	>100	2011	150	150	170	50	5	2012	170	170	140	45	5	2013	190	190	130	40	5	2014	230	180	115	35	5	2015	220	170	125	30	5	2016	240	160	105	25	5	2017	230	150	115	20	5	2018	220	140	135	15	5
Année	0-24	25-49	50-74	75-100	>100																																																			
2011	150	150	170	50	5																																																			
2012	170	170	140	45	5																																																			
2013	190	190	130	40	5																																																			
2014	230	180	115	35	5																																																			
2015	220	170	125	30	5																																																			
2016	240	160	105	25	5																																																			
2017	230	150	115	20	5																																																			
2018	220	140	135	15	5																																																			

Numéro	Sujet	Commentaires
6	<p>Compte tenu de la forte contribution des polluants émis directement sur le site dans l'évolution globale des émissions, la MRAe recommande au pétitionnaire de préciser ses modalités d'action au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la proximité de la zone pavillonnaire avec les voies de circulation du site ; - de la rose des vents ; - de la présence du merlon paysager qui sera aménagé au sud du site. 	<p>L'augmentation des polluants émis est calculée sur l'ensemble des parcours des véhicules, sur un rayon de 2 km. La zone pavillonnaire se situe au Sud du projet Linkcity. La majorité des circulations n'est donc pas à proximité de cette zone pavillonnaire.</p> <p>De plus, les polluants émis par la circulation se dispersent très rapidement en fonction de la distance à l'axe routier. Il est donc très peu probable que les émissions des poids-lourds, simplement sur le contour du site, puissent avoir un impact sur la zone pavillonnaire.</p> <p>Enfin, la présence du merlon entre le site et la zone pavillonnaire ne pourra avoir qu'un effet positif en jouant le rôle de « barrière » physique naturelle pour les particules. Dans une moindre mesure, les espaces densément végétalisés pourront avoir le même impact.</p>
7	<p>La MRAe recommande au pétitionnaire de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en quoi le projet ne compromet pas la finalité des deux liaisons agricoles et forestières impactées ; - les mesures prises pour réduire, limiter et le cas échéant, compenser l'impact du projet sur l'artificialisation de terres agricoles. 	<p>Pour rappel le SDRIF définit les liaisons agricoles et forestières comme étant des « liens stratégiques [...] assurant les circulations agricoles ou forestières entre les sièges d'exploitations, les parcelles et les équipements, etc. ». A ce jour il n'y a plus d'exploitation agricole sur la zone. Les activités agricoles ont cessé en même temps que la création de la ZAC par l'aménageur.</p> <p>Également le site est situé à 2 km du parc national du Vexin français et à 3 km de la forêt domaniale de Carnelle. Pour ces raisons, l'impact du projet sur les liaisons agricoles et forestières est faible. Afin de réduire l'impact du projet sur l'artificialisation des terres celui-ci prévoit de préserver plus de 30% du foncier à destination d'espaces verts. Une attention sera portée sur la réalisation de ces espaces en privilégiant les espèces indigènes, dans la continuité du merlon paysager.</p>
8	<p>La MRAe recommande au pétitionnaire de préciser ses justifications en réponse aux exigences de l'article 6 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017, concernant notamment la non-propagation de l'incendie d'une cellule à l'autre.</p> <p>Le pétitionnaire devra notamment préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si des exemples d'incendies d'entrepôts impliquant une propagation entre cellules, et dont l'une des causes pourrait être la nature des parois de séparation entre cellules, n'a jamais été répertoriée dans les bases de données existantes ; 	<p>Il n'existe pas de mesure permettant de diminuer le temps théorique d'incendie.</p> <p>En revanche, il existe des mesures permettant d'augmenter le temps théorique de tenue au feu des murs séparatifs. On notera notamment l'intervention des services de secours, dont la mission principale (hors mise en sécurité des personnes), n'est pas d'éteindre l'incendie, mais bien de limiter sa propagation au maximum. Pour se faire, le SDIS va arroser en priorité les murs séparatifs en toiture (via les aires de mise en station des échelles), ou via les issues de secours.</p> <p>La dernière analyse accidentologique réalisée sur la base ARIA est jointe en annexe n°3.</p>

Numéro	Sujet	Commentaires																	
	<ul style="list-style-type: none"> - si des mesures permettant de diminuer les temps théoriques d'incendie à l'intérieur des cellules ont été envisagées et le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles auraient été écartées. 	<p>Le seul effondrement de mur coupe-feu documenté est relatif à l'accident n°41482 du 24/12/11 à Saint-Etienne. Lors de cet incendie, le mur coupe-feu REI 240 (CF 4h) s'est partiellement effondré après 9h00 d'incendie (entre 16h35 et 1h30). Pour les autres propagations, l'origine est souvent liée à une détérioration des caractéristiques coupe-feu, telles qu'un dysfonctionnement des portes coupe-feu ou un vitrage non coupe-feu.</p> <p>Par conséquent, les murs séparatifs sont des éléments de sécurité très efficaces pour circonscrire les incendies. Leur durée de tenue au feu théorique est bien inférieure à leur temps de tenue réel.</p>																	
9	<p>La MRAe recommande au pétitionnaire de préciser s'il a été envisagé, en remplacement des aires de mise en station des moyens aériens positionnées au droit des murs coupe-feu, et comme l'autorise l'arrêté ministériel du 11 avril 2017, d'équiper les murs coupe-feu de moyens fixes ou semi-fixes permettant d'assurer leur refroidissement.</p>	<p>La solution des aires de mise en station des échelles a été préférée aux moyens fixes ou semi-fixes. En effet, ces moyens sont plus complexes à mettre en place et nécessitent un entretien régulier. Le niveau de fiabilité vis-à-vis des aires de mise en station est donc inférieur.</p>																	
10	<p>La MRAe recommande au pétitionnaire de distinguer les enjeux de façon proportionnée au(x) risque(s) qu'ils représentent, et de mettre en avant les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les impacts principaux du projet.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="1198 754 1429 818">Enjeux</th> <th data-bbox="1429 754 1921 818">Mesures prises</th> <th data-bbox="1921 754 2107 818">Impact résiduel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1198 818 1429 1225">Risque incendie</td> <td data-bbox="1429 818 1921 1225"> Mise en place des moyens suivants : Extincteurs, RIA, Sprinkler, Mesures constructives (murs séparatifs, dépassement des murs, éléments incombustibles, etc.), Poteaux incendie, Consignes diverses, Désenfumage, Portes coupe-feu, Etc. </td> <td data-bbox="1921 818 2107 1225"> Probabilité improbable Gravité modérée </td> </tr> <tr> <td data-bbox="1198 1225 1429 1265">Trafic</td> <td data-bbox="1429 1225 1921 1265">Doublement de la RD4</td> <td data-bbox="1921 1225 2107 1265">Faible</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1198 1265 1429 1361">Faune et flore</td> <td data-bbox="1429 1265 1921 1361"> Bonnes pratiques durant la phase travaux, Mise en place de bassins pluviaux, Mise en place d'espèces indigènes </td> <td data-bbox="1921 1265 2107 1361">Faible</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1198 1361 1429 1394">Climat</td> <td data-bbox="1429 1361 1921 1394">Bonne gestion de la flotte de poids-lourds,</td> <td data-bbox="1921 1361 2107 1394">Très faible</td> </tr> </tbody> </table>			Enjeux	Mesures prises	Impact résiduel	Risque incendie	Mise en place des moyens suivants : Extincteurs, RIA, Sprinkler, Mesures constructives (murs séparatifs, dépassement des murs, éléments incombustibles, etc.), Poteaux incendie, Consignes diverses, Désenfumage, Portes coupe-feu, Etc.	Probabilité improbable Gravité modérée	Trafic	Doublement de la RD4	Faible	Faune et flore	Bonnes pratiques durant la phase travaux, Mise en place de bassins pluviaux, Mise en place d'espèces indigènes	Faible	Climat	Bonne gestion de la flotte de poids-lourds,	Très faible
Enjeux	Mesures prises	Impact résiduel																	
Risque incendie	Mise en place des moyens suivants : Extincteurs, RIA, Sprinkler, Mesures constructives (murs séparatifs, dépassement des murs, éléments incombustibles, etc.), Poteaux incendie, Consignes diverses, Désenfumage, Portes coupe-feu, Etc.	Probabilité improbable Gravité modérée																	
Trafic	Doublement de la RD4	Faible																	
Faune et flore	Bonnes pratiques durant la phase travaux, Mise en place de bassins pluviaux, Mise en place d'espèces indigènes	Faible																	
Climat	Bonne gestion de la flotte de poids-lourds,	Très faible																	

Numéro	Sujet	Commentaires	
			Eclairage optimisé.
		Eau et sol	Réseau séparatif, Raccordement en station d'épuration Epuraton des eaux pluviales et rejet au réseau régulé, Rétention des eaux incendie.
		Qualité de l'air	Absence d'impact
		Bruit	Mise en place d'un merlon (Sud), Bonne gestion des poids-lourds (Absence de signaux sonores, limitation de la vitesse, etc.) Bonnes pratiques durant la phase travaux,
		Santé	Absence d'impact
		Paysage	Adaptation architecturale
		Déchets	Prestataires spécialisés pour l'évacuation des déchets. Bonne gestion des déchets en phase chantier.